

C'est déjà fait. Vient ensuite la recommandation suivante:

Le gouvernement fédéral devrait acquitter le coût de toutes les céréales vendables afin d'assurer des réserves aux entrepôts et de réduire les prix à payer par l'agriculteur.

Une telle recommandation doit vouloir dire que le gouvernement fédéral devrait payer tous les frais d'emmagasinage du grain vendable. Et ensuite on lit ce qui suit:

Il ne faudrait pas permettre que les gains de capital, les impôts sur les successions et les droits successoraux amènent la disparition des fermes familiales rentables ni que les gains de capital privent le cultivateur d'un revenu à sa retraite.

Ces déclarations sont très importantes si l'on considère les aspects généraux du programme de stabilisation et le déracinement des cultivateurs. Comme je le disais, l'objectif de toute cette série de projets de loi est l'expulsion du petit cultivateur. Si on relit son discours de Winnipeg du 7 juin, on voit que le premier ministre avait une politique précise quant aux petits agriculteurs. Voici ce qu'il déclarait:

Bien que cette situation varie d'une denrée à une autre, en général, 70 p. 100 de la production agricole est attribuable à 30 p. 100 des cultivateurs du Canada. A cause des écarts considérables dans les dimensions des fermes et, partant, dans la productivité, il est très difficile d'élaborer des programmes agricoles qui conviennent à des fermes de dimensions variées. Le problème pourrait être résolu par l'établissement d'un système de différenciation selon la productivité et la dimension. Cette différenciation pourrait servir de base à la modification des programmes afin de répondre aux besoins particuliers de fermes de dimensions différentes.

Et le premier ministre ajouta:

En échange de cette aide différentielle, le petit cultivateur pourrait promettre de ne pas céder sa ferme à d'autres fins qu'à celles de l'unification des fermes ou d'un transfert au secteur public. Ainsi, les programmes spéciaux destinés aux cultivateurs de cette catégorie ne perpétueraient pas le problème.

Nous nous rendons compte alors qu'un petit agriculteur ne peut pas léguer son exploitation à son fils. Il doit la céder à un voisin ou au gouvernement. C'est la conclusion à laquelle on arrive. Elle va assurément à l'encontre de la politique libérale originale qui proposait de ne pas laisser l'impôt sur les gains de capital et les droits sur les biens transmis par décès morceler une exploitation familiale rentable. La politique que renferme le bill contredit directement les opinions exprimées au dernier congrès libéral. Étudions le programme de stabilisation des grains. Quand l'a-t-on proposé pour la première fois? La Chambre en a été saisie le 29 octobre 1970. Le ministre s'est alors plaint que les députés des partis d'opposition retardaient l'adoption des mesures agricoles. Si la mesure est si urgente, si les agriculteurs en ont tellement besoin et l'acceptent si facilement, où le ministre l'a-t-il gardée depuis le 29 octobre? La première fois que nous l'avons vue par la suite a été au moment de la première lecture du bill le 29 avril 1971, six mois plus tard. Monsieur l'Orateur, on propose des amendements à bien des mesures législatives pour demander qu'elles ne soient pas lues pour la deuxième fois dès maintenant, mais dans six mois. Personne ne l'a proposé pour ce bill, mais le ministre l'a fait lui-même.

[M. Horner.]

● (4.20 p.m.)

Depuis, le ministre a fait certaines choses. Il a bombardé les agriculteurs des Prairies d'au moins quatre ou cinq brochures pour expliquer ce programme, sonder le terrain et chercher à savoir comment le changer et le modifier. Puis le 15 mars, il l'a effectivement modifié jusqu'à un certain point. Ce jour-là, il a annoncé que le gouvernement fédéral verserait une cotisation double de celle de l'agriculteur. Il n'avait pas dit cela le 29 octobre. Mais il a alors commencé à connaître les réactions et c'est pourquoi il a apporté le changement. Ensuite, il a fallu que le ministre ajoute encore 10 millions de dollars, à titre de mesure provisoire. Il admet que le programme sera unique, mais je crois qu'il conviendra que par contre, le programme de stabilisation est à long terme. Qu'ont les deux en commun? On se le demande. Pourquoi les réunir dans un même bill? Dans tout cela, le ministre s'est évertué à trouver un moyen de faciliter l'adoption du bill à la Chambre et aux comités.

Le ministre s'est efforcé de convaincre les cultivateurs qu'il a raison. Il n'a pas présenté le bill à leurs représentants élus, sachant qu'ils connaissent le processus législatif, qu'ils savent ce que les dispositions de la loi sur les réserves provisoires de blé signifient pour le cultivateur. Le ministre, de propos délibéré, a refusé de permettre à ces représentants de débattre le bill jusqu'à se qu'il ait obtenu des réactions suffisantes, et qu'il l'ait modifié de telle sorte qu'il croyait pouvoir le faire adopter à la Chambre. Le ministre a dû attendre six mois pour avoir sa réponse, six mois qu'il a passés à essayer de convaincre les cultivateurs d'accepter le programme. Maintenant, et bien des gens s'en étonnent, la Fédération canadienne de l'agriculture—dans ce cas-ci, c'est surtout le Syndicat du blé de la Saskatchewan qui aura exercé son influence—déclare que le programme de stabilisation agricole ne servira de rien, qu'il n'avantagera en rien les cultivateurs et que, de fait, il leur imposera une camisole de force.

Par ce bill-ci, et bien d'autres mesures, le gouvernement cherche à se soustraire à ses engagements envers l'industrie agricole. Il ne veut plus la subventionner. Et il estime le faire plus facilement en la contrôlant. Rendu à ce stade, le gouvernement dira aux cultivateurs: «Nous allons administrer votre entreprise. Semez ce que nous vous disons de semer, et récoltez de ce que nous vous disons de récolter. Nous n'aurons pas alors à vous verser de subventions». On a donc pour objectif rien de moins que d'étatiser l'industrie agricole. Cela remonte, je suppose, à la question posée aux cultivateurs de l'Ouest par le premier ministre, quand il était sans expérience. Il leur a demandé: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» Puis, ayant constaté en avoir la responsabilité, il s'est dit: «Mieux vaudrait que je contrôle l'industrie, afin que les cultivateurs ne produisent pas d'excédents, car j'ai autre chose à faire, j'ai tout l'univers à voir, et à voir sept fois. Je ne puis me préoccuper des problèmes terre à terre des cultivateurs. Leur influence politique diminue avec le temps, et le plus nous pouvons les amener à quitter la terre, le moins d'influence ils exerceront».

Comment cela se compare-t-il avec ce que d'autres gouvernements font pour l'industrie agricole? L'automne dernier, s'adressant au congrès agricole, le ministre de